

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 16 du 24 février 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 7

CIRCULAIRE N° 12/ARM/DRH-AAE/FPN/MOSIM

relative aux épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation N° 1 – session 2023.

Du 16 janvier 2023

CIRCULAIRE N° 12/ARM/DRH-AAE/EPN/MOSIM relative aux épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation N° 1 – session 2023.

Du 16 janvier 2023

NOR A R M L 2 3 0 0 2 9 5 C

Référence(s) :

- Code de la défense - partie réglementaire, 4 - Le personnel militaire.
- Décret du 31 juillet 2021 portant nominations d'officiers généraux (JO n° 177 du 1er août 2021, texte n° 75).
- Arrêté du 30 décembre 2020 portant organisation de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace (JO n° 316 du 31 décembre 2020, texte n° 66).
- Directive N° 660/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF du 12 juillet 2021 relative aux épreuves écrites des concours, examens et sélections de l'armée de l'air et de l'espace (n.i. BO).
- Consignes permanentes d'instruction des moniteurs simulateur du 11 avril 2019.

➤ [Instruction N° 3629/ARM/DRH-AA/EPN/MOSIM du 24 mai 2018 relative à la progression professionnelle des sous-officiers « moniteur simulateur de vol » de l'armée de l'air.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Circulaire N° 206/ARM/DRH-AAE/EPN/MOSIM du 09 décembre 2021 relative aux épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation N° 1 – session 2022.](#)

Référence de publication :

Préambule

La présente circulaire définit les dispositions relatives aux candidatures, à l'organisation et au déroulement des épreuves.

1. GÉNÉRALITÉS.

Des épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation N° 1 (ECGS 1) seront organisées en 2023. Elles seront constituées de trois unités de valeurs écrites et ne feront l'objet que d'une seule session annuelle. La réussite à l'ECGS 1 permet au personnel d'obtenir par équivalence la partie professionnelle de la sélection N° 2 (S2).

2. PRÉSENTATION AUX ÉPREUVES.

2.1. Condition.

Conformément au point 4.2 de l'instruction de sixième référence relative à la progression professionnelle des sous-officiers moniteurs simulateur de vol de l'armée de l'air et de l'espace, le moniteur opérationnel peut présenter l'ECGS 1 sous réserve de détenir le brevet élémentaire (BE) depuis vingt-quatre mois au moins au 31 mars de l'année de cet examen (soit pour la session 2023, détention du BE avant 31 mars 2021).

2.2. Inscription.

Les candidats se présenteront au service administration du personnel (SAP) des regroupements de soutien des bases de défenses (GSBdD).

L'inscription à l'ECGS 1 est obligatoire.

L'inscription à l'ECGS 1 ne vaut pas inscription à la sélection N° 2 (S2).

Elle ne vaut pas non plus autorisation à concourir.

La limite de dépôt des candidatures est fixé au mardi 7 février 2023.

2.3. Autorisation à concourir.

Les écoles de formation du personnel navigant (EPN) établiront pour le mardi 28 février 2023 la liste des candidats autorisés à concourir signée du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace (DRHAAE) ou de son délégué.

Cette liste sera consultable sur le site INTRADEF de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace (DRHAAE).

3. CALENDRIER DES ÉPREUVES ET TRAVAUX.

Le calendrier des épreuves et des travaux à réaliser est détaillé en annexe III.

4. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les épreuves de l'ECGS 1 se dérouleront le mardi 23 mai 2023 sur la Base aérienne 709 de Cognac.

Les membres de la commission de surveillance seront désignés conformément à la directive de quatrième référence relative aux épreuves écrites des examens, sélections et concours organisés par l'armée de l'air et de l'espace.

Le président et les membres de la commission de surveillance prendront connaissance des consignes particulières diffusées par les EFPN.

5. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

Une note d'organisation fixant les modalités pratiques du déroulement des épreuves de l'ECGS 1 sera diffusée par les EFPN dans le courant du mois de mars 2023. Conformément au point 6.2 de l'instruction de sixième référence, ces épreuves comprennent deux unités de valeur (UV) de seize questions à courtes réponses (QCR) au total et une épreuve de connaissance en langue anglaise.

- UV 1 (01 h 30) :
 - l'avion / hélicoptère du candidat : quatre QCR élaborées par le commandement d'emploi ;
 - l'emploi tactique : trois QCR élaborées par le commandement d'emploi ;
 - la sécurité des vols : trois QCR élaborées par le commandement d'emploi.
- UV 2 (01 h 00) :
 - connaissance des moyens de guerre électronique : six QCR élaborées par l'école de l'aviation de chasse (EAC).
- UV 3 (01 h 00) :
 - l'anglais aéronautique : quatre QCR au travers d'une épreuve d'évaluation de compréhension orale et de restitution écrite élaborées par l'EAC.

Les UV 2 et UV 3 sont identiques pour tous les candidats quel que soit le commandement d'appartenance. L'UV 1 est spécifique à l'employeur (commandement, brigade, etc...) et au type d'appareil.

Pour réussir cet examen, une note minimum de 12/20 est obligatoire à chaque UV. L'échec à une matière impose de représenter l'examen complet.

Nota : Le fond documentaire nécessaire à la préparation de l'ECGS 1 est spécifié en annexe II. Il est rappelé que certains fascicules peuvent mentionner des références de documentation à connaître.

6. ABROGATION - PUBLICATION.

La circulaire N° 206/ARM/DRH-AAE/EFPN/MOSIM du 9 décembre 2021 relative aux épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation N° 1 – session 2022, est abrogée.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade aérienne,
sous-directeur « écoles et formation »,
de la direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace,*

Olivier GOUDAL.

ANNEXES

ANNEXE I.

RÔLE DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS.

1. SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL (SAP) DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.

Les SAP des GSBdD sont responsables du recueil des candidatures et de la vérification de l'ensemble des conditions et prérequis à remplir.

1.1. Recueil des candidatures.

1.1.1. Généralités.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au mardi 7 février 2023. Le dépôt de candidature ne vaut pas autorisation à concourir.

1.1.2. Procédure de dépôt de candidature.

Les intervenants enregistrent les candidatures dans le SIRH ORCHESTRA, selon la procédure suivante :

- transaction : PA 30 ;
- info type : 9500 « demande » ;
- sous type : SE08 « candidature ECGS1 » ;
- sélectionner le « type de demande » suivant le cas puis valider ;
- le statut de la demande doit rester en cours ;
- sélectionner le type de l'aéronef ;
- sauvegarder.

Le formulaire de candidature du SIRH ORCHESTRA doit être signé par le responsable ayant recueilli la candidature et par l'administré. L'original est archivé dans le dossier individuel unique (DIU) du candidat, sous dossier « administration, partie 2 instruction - formation ».

2. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR / ÉCOLES DE FORMATION DU PERSONNEL NAVIGANT(EFPN).

2.1. Création du vivier.

Une fois que tous les candidats ont déposé leur candidature via le SAP et qu'il y a une demande en cours dans le SIRH, les EFPN créent le vivier. (Transaction : ZVIV_SEL / Type de travail EX / Travail ES1 / Année 2023).

2.2. Autorisation à concourir.

Après vérification des conditions de candidatures, les EFPN établissent la liste des candidats autorisés à concourir. Cette liste est mise en ligne sur le site de la DRHAAE.

2.3. Centre d'examen.

La Base aérienne 709 est retenue comme centre unique pour l'organisation des épreuves écrites.

2.4. Commission de surveillance des épreuves écrites.

Les EFPN éditent et transmettent les consignes particulières destinées au président de la commission de surveillance des épreuves écrites.

2.5. Commission de correction.

Les EFPN organisent la commission de correction conformément aux consignes permanentes d'instruction des moniteurs simulateur (CPIMS du 11 avril 2019).

2.6. Commission de sélection.

Les EFPN organisent la commission de sélection à l'issue de la commission de correction.

2.7. Communication des résultats.

À l'issue de la commission de sélection, les EFPN mettent à jour les résultats des candidats dans le SIRH pour information aux intéressés.

- Saisir les notes, le classement, la date de réussite, le résultat et l'annotation résultat ;
- Sauvegarder ;
- Sélectionner le matricule puis cliquer sur « mis à jour de l'info type concours ».

ANNEXE II.

FOND DOCUMENTAIRE POUR LA PRÉPARATION DE L'EXAMEN DE CONNAISSANCES GÉNÉRALES EN SIMULATION N° 1 (ECGS1).

<u>UV1</u>	<u>Documentation de référence</u>	<u>Titres</u>
Brigade aérienne de l'aviation de chasse	CPIP CPMRA REAC Documentation technique Documentation emploi basique	- Titre A chapitre 3 et annexes - - Titre B chapitre 10 - Réf : PA 03.334 - Réf : MAA 3.3.1 - RENODOC (Rafale) - UCE, MCC (2000) - UCE, MCE (Alphajet) - RBUM (Rafale) - GUO basique M2000 (en fonction du vecteur). - AOC (Alphajet) - CBM (Alphajet)
Brigade aérienne d'appui et de projection	CPMRA EATC Operations Manual Documentation technique CPMRA H REH Document technique	- Chapitres 1 (section 1), 6 et 7 - Part A : Sections 8.1 / 8.2 / 8.3 / 8.4 / 8.6 / 12.3 / 12.7.1 / 12.10 - FCOM (A400M) - Flight manual + MANUT (C130) - UCD 106-1-01 à UCD 106-1-10 (C 160) - MEB FENNEC - MCF 108 – Check-list
Forces aériennes stratégiques	Boeing Document N° C-135FR 1 CPMRA C 135	- Sections I, III, V, VI, VII - Réf : PA 03.334

DRH-AAE	CPMRA EFPN FR-GB 5-2 REAF	
	Documentation technique GROB 120	- Grob 120 A Airplane flight manual - Crew memento n°1 – - CPUT LFBG
	Documentation technique PC21	- TO 1T-FAFPC21-1AFM (volume 1 du manuel avion) ; - TO 1T-FAFPC-2AFM (volume 2 du manuel avion) ; - TO 1T-FAFPC21-1PCL (normal procedures) et 2PCL (emergency procedures) ; cela correspond à la C/L PC-21 ; - FBM GF, IF, NT, NF et BFI (pages 14 à 22 et 83 à 87) ; - CPUT LFBG.
	Documentation technique SR 20	- CPUT BA 701 - LOA entre la BA 701 et le CFAMI n° 307/ARM/CFAMI/CDMT/NP du 11 mars 19 - MTA SR 20 Navigation-solo-VDN-Radionav. - MTA SR 20 Pilotage - MCE 139-00 CIRRUS SR 20 - POH SR 20 P/N
	Documentation technique XINGU	- UCE 120 - Standard procédures - Emergency/urgency procédures - Caution avionic procédures - Limitations – specific procedures
	Documentation technique Alphajet	- UCE – MCE

<u>UV2</u>	<u>Documentation de référence</u> Manuel de guerre électronique EPAA* édition 2016	<u>Titres</u>
-------------------	---	----------------------

- Disponible sur le SharePoint des EFPN

<u>UV3</u>	<u>Documentation de référence</u> Manuel de phraséologie Edition 2017_8 ^{ème} édition A jour au 12 octobre 2017	<u>Titres</u>
-------------------	--	----------------------

ANNEXE III. CALENDRIER DES TRAVAUX

	RESPONSABLES	ACTIONS	DESTINATAIRES	DATE D'EXECUTION
1	GSBdD / SAP	Dépôt et enregistrement des candidatures dans le SIRH.	.	Jusqu'au mardi 07 février 2023.
2	DRH-AAE/EFPN	Mise en ligne de la liste des candidats autorisés à concourir.	Intraderf	Jusqu'au mardi 28 février 2023.
3	DRH-AAE/EFPN	Message de demande d'élaboration des sujets (UV1, UV2 et UV3).	Commandements gestionnaires (UV 1) EAC 00.315 – Cognac (UV 2 et UV 3)	Semaine 03/2023.
4	DRH-AAE/EFPN	Diffusion de la note d'organisation des épreuves.	Candidats Centre d'examen	Semaine 09/2023.
5	DRH-AAE/EFPN	Commission de sélection des sujets. Maquettage, validation du projet et duplication.		Semaine 15/ 2023.
6	Centre d'examen Cognac	Déroulement des épreuves écrites.	Centre d'examen	Mardi 23 mai 2023.
7	DRH-AAE/EFPN	Tri et mise sous anonymat des copies.		À l'issue des épreuves.
8	DRH-AAE/EFPN	Correction des épreuves (UV 1 – UV 2 – UV 3). Traitement des résultats et commission d'admission.	Commission de corrections Président de la commission	Au plus tard 31 mai 2023.
9	DRH-AAE/EFPN	Diffusion des résultats.	DRHAA/BAF/DESC Formation administrative des candidats	A l'issue de la correction.

ANNEXE IV.

FICHE DE CANDIDATURE AUX ÉPREUVES ÉCRITES DE L'EXAMEN DE CONNAISSANCES GÉNÉRALES EN SIMULATION N°1 (ECGS1)

NOM :

PRÉNOM :

NIA :

INDICE DE SPÉCIALISATION :

AVION DE COMPOSITION :

FORMATION ADMINISTRATIVE D'AFFECTATION :

UNITÉ D'AFFECTATION :

Date et signature du responsable ayant recueilli la signature

A....., le.....

Signature du candidat

Destinataires :

- DRH-AAE/EFPN - Tours
- Dossier administratif de l'intéressé (e).